



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Différences de rémunérations entre infirmiers - vaccination covid-19

Question écrite n° 44851

Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les différences de rémunérations entre infirmiers dans le cadre de la vaccination contre la covid-19. En effet, la différence de rémunération entre d'un côté les infirmiers retraités et salariés et de l'autre les infirmiers libéraux en activité est conséquente. Tous sont pourtant sur le pont ! Dans les faits, les actes pratiqués, les horaires et les lieux de vaccination sont les mêmes pour tous les infirmiers. De plus, les infirmiers retraités et salariés sont régulièrement appelés au dernier moment afin de pallier l'absence des infirmiers libéraux en activité. Dans un souci d'équité et de reconnaissance du rôle des infirmiers retraités et salariés, il semble indispensable de corriger cet écart de rémunération. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend procéder à une révision de la grille tarifaire des professionnels de santé dans le cadre de la vaccination contre la covid-19 et si oui à quelle date.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Gosselin](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44851

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mars 2022](#), page 1680

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)